



OP
RA
NT

FESP
48, bd de la Tour Maubourg
75007 Paris

A l'attention de M. Olivier Peraldi
Directeur Général

Paris, le 18 janvier 2018

Cher Monsieur,

Le Syndicat National pour la Silver Economie, fort de ses nombreux membres engagés pour l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des personnes retraitées soutient et encourage votre proposition au Gouvernement de suppression du délai de remboursement du crédit d'impôt avancé par les ménages consommateurs de services à la personne.

Le maintien à domicile est un des objectifs majeurs de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement (ASV). Or, ce maintien à domicile ne peut se faire sans recours, au fur et à mesure de l'avancée en âge, aux services à la personne.

Nos entreprises développent des solutions et des services favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Ces entreprises sont très souvent en lien avec les auxiliaires de vie des entreprises de services à la personne et mesurent concrètement l'apport et l'importance vitale de l'intervention humaine au domicile des personnes âgées.

Les besoins des personnes âgées vont croissant, leurs revenus ne changent pas. Elles ne doivent pas être pénalisées par des décalages de trésorerie personnelle en vue de leur bien-être et de leur maintien à domicile.

Le Syndicat National pour la Silver Economie est prêt à soutenir toutes vos actions afin que votre proposition de subrogation aboutisse au bénéfice des consommateurs de services à la personne et de la création d'emplois de nombreux intervenants à domicile, dont les auxiliaires de vie.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Benoît GOBLOT
Président